SAINT JEAN, le 30 octobre 2022

Martine Duquesclin

34, Boulevard de l’Hôpital

26700 SAINT JEAN

Objet : Mesure disciplinaire

Chère Martine Duquesclin,

Nos responsabilités au sein de l’église de Saint Jean nous incitent à rédiger ces lignes, porteuses de notre estime mais aussi de notre tristesse compte-tenu de votre/ta condition actuelle.

En effet, à la suite des différentes démarches qui ont lieu auprès de vous/toi depuis 2020, et suite aux entretiens que vous/tu avez/as eus avec frère Robert Xeroxy puis avec sœur Claudine Vento, et plus récemment avec le pasteur Alex Térieur, il est normal que l’église de Saint Jean manifeste sa désapprobation vis-à-vis de votre/ta situation conjugale que ni l’Évangile ni l’Eglise ne cautionnent.

Nous avions vivement souhaité une prise de conscience de votre/ta part amenant à une régularisation de la situation durant la période de censure décidée par l’église en avril dernier. Ce changement n’étant pas survenu, l’église adventiste du septième jour de SAINT-JEAN, lors de son assemblée générale du dimanche 23 octobre 2022, a voté votre/ta radiation.

Une telle décision n’a pas été prise sans un déchirement et une tristesse profonde pour chacun des membres qui compose cette communauté de foi. Nous espérons qu’avec la grâce de Dieu, nous aurons la joie de vivre votre/ton retour parmi nous. Soyez/sois donc certaine que notre affection fraternelle vous/t’est conservée intacte et que la porte vous/t’est toujours ouverte.

Veuillez/veuille accepter, chère Martine Duquesclin, nos fraternelles pensées en Jésus-Christ.

 Alex Térieur Claire Alexandre

 Pasteur Secrétaire